

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 13 mai 2024
N° CP-2024-4-8-1
N° applicatif 9463

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction de la commande publique

Service consulté

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN

Résumé : La présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer une convention constitutive du groupement de commandes entre la Collectivité européenne d'Alsace et le groupement d'Intérêt Public Maison des Adolescents du Haut-Rhin pour le nettoyage des locaux.

Dans un souci d'optimisation budgétaire ainsi que de mutualisation des achats, la Maison des Adolescents du Haut-Rhin avait passé un groupement de commandes pour la prestation de service de nettoyage de ses locaux avec la Collectivité européenne d'Alsace qui est échu.

La mutualisation des achats constitue l'un des leviers d'action pour améliorer l'achat des entités publiques en recherchant plus particulièrement, au travers d'une massification et d'une standardisation des achats, la satisfaction du juste besoin en vue d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution.

Ainsi, la démarche d'une mutualisation des achats vise notamment à :

- réduire les coûts ;
- générer des gains ;
- limiter le risque juridique ;
- susciter la concurrence ;
- intégrer des enjeux sociaux et de développement durable.

Sur la base de ces objectifs communs et partagés, la Collectivité européenne d'Alsace et la Maison des Adolescents du Haut-Rhin ont décidé d'acheter à nouveau en commun le nettoyage des locaux. Pour ce faire, un nouveau groupement de commandes doit être mis en place avant le lancement de la consultation correspondante.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le groupement de commandes entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Groupement d'intérêt public Maison des Adolescents du Haut-Rhin, pour le nettoyage des locaux, avec pour coordonnateur la Collectivité européenne d'Alsace.
- D'approuver ladite convention, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.